

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les Délégués, Chers Collègues,

Soyons honnêtes.

Y a-t-il parmi vous dans cette auguste assemblée une personne, ou plusieurs, jugeant que la musique n'a pas vraiment sa place dans la grille horaire des programmes scolaires. Que c'est une branche annexe, voire parascolaire. Qu'elle ne fait pas partie des savoirs fondamentaux dont la transmission reste la tâche prioritaire pour ne pas dire unique de l'école.

Certes, au sein de cette assemblée, vous êtes peut-être quelques-uns à penser cela même si vous ne représentez, du moins je l'espère, qu'une très faible minorité.

Supposons toutefois un bref instant que cette assemblée ne soit pas celle des délégués de la SPV mais une réunion de parents. Cette minorité serait-elle aussi faible ? Combien de parents sont-il persuadés que la musique est nécessaire à la structuration de leur enfant et qu'à ce titre, elle doit s'intégrer au programme scolaire.

La musique a parfois dû tailler sa place avec difficulté dans les programmes scolaires, comme d'autres disciplines d'ailleurs. Or combien de parents ou d'enseignants admettront que l'acquisition nécessaire – et déjà difficile – des savoirs fondamentaux cède de bonne grâce quelques précieuses minutes à la rutilante inutilité d'un art d'agrément ?

Chaque législature voit son lot de nouveaux députés friands d'une notoriété même éphémère monter au créneau et manifester son souci de réparer quelques injustices. Si cela n'est pas la présence même de la musique au sein des programmes que l'on attaque, c'est le salaire ou la dotation horaire des maîtres spécialistes qui est mise en cause.

Pour toutes ces raisons, l'enseignement de la musique a toujours été assujéti à un travail de justification et de défense de son intérêt. Et les maîtres de musique sont parfois bien seuls face à l'argumentation souvent démagogique des opposants et détracteurs.

D'autre part, au vu de la formation musicale qu'offre actuellement la HEP aux enseignants généralistes, nous nous demandons comment perpétuer la qualité de l'enseignement musical aux degrés primaires. L'intervention des spécialistes dès le plus jeune âge pourrait-elle être une solution ? Et comment l'intégrer au travail que font les généralistes, en tenant compte de leurs compétences personnelles dans une branche pour laquelle ils ne sont plus formés suffisamment à la base, mais dans laquelle certains ont un talent et des compétences acquises en dehors de la formation « officielle » ? Dans le même ordre d'idées, l'évolution probable du cycle de transition 5 & 6 nous laisse singulièrement perplexes et dubitatifs. Les maîtres spécialistes auront-ils le droit d'intervenir aux degrés primaires ? et si oui à quelles conditions ?

Ce sont notamment ces raisons qui ont engagé quelques maîtres de musique déjà membres de la SPV à se questionner sur la nécessité de créer un pôle de réflexion spécifique à leur branche au sein de la SPV. Les démarches préliminaires sont porteuses d'espoirs que nous espérons vivement voir se concrétiser lors de cette assemblée. Nous avons trouvé auprès de nos interlocuteurs représentant de la SPV et des présidents des diverses associations la constituant, le souci de la défense des intérêts des enseignants d'une part et d'autre part la réflexion pour une pédagogie globale propice à l'équilibre entre la tête, le cœur et la main, ou plus précisément entre le cognitif, l'affectif et le manuel. Cette approche pédagogique est au centre de nos préoccupations. Mon intervention n'a d'autre but aujourd'hui que de vous demander d'accepter au sein de la SPV la création d'une nouvelle association, celle des maîtres de musique. Nous sommes convaincus que le partage de nos préoccupations nous permettra, par votre apport, d'élargir et d'enrichir notre vision de l'enseignement. Et nous sommes persuadés que notre contribution vous permettra une perception plus exacte de l'enseignement de la musique dans notre canton. Si vous acceptez la création de cette nouvelle association, gageons que de la rencontre des diverses tendances naîtra un consensus que la SPV saura défendre tant dans l'optique du statut des maîtres que dans celle d'une pédagogie globale bénéfique à l'enfant, cet enfant à propos duquel Pestalozzi déclarait que le meilleur était à peine suffisant.

Merci de votre attention.